Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260427-270426_7-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

*DE LA COMMUNE DE **LANRODEC***

Nombre de Conseillers	
En exercice :	*15*
Présents :	*15*
Votants :	*15*
Absents :	*0*
Exclus :	*0*

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Solène STEUNOU ROQUINARC'H, Maire.

Date de convocation :

15 avril 2026

Date d'affichage :

15 avril 2026

ETAIENT PRESENTS :

MM. STEUNOU-ROQUINARC'H S., LE ROY M.L., COLAS Y., AROARO A., LE MEUR BOURDON C., HERBILLOT P., LEFORT A., JOUAN J.C., QUERO M., STEPHAN M., GUENO C., MAHE L., OLLIVIER-HENRY A., TOUDIC C., JOURDEN J.Y.

OBJET :

Mise en place des commissions municipales (270426-7)

Absent excusé :

NEANT

Monsieur Yves COLAS a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260427-270426_7-DE

Présentation :

Les commissions créées doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher une pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée.

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Décision :

Le Conseil Municipal est amené à :

DÉSIGNER les membres qui siègeront dans les différentes commissions, à savoir :

- **Commission Ressources Humaines/Personnel :**
  Marie-Line LE ROY, **Présidente de la Commission**

  Membres :
  - Yves COLAS
  - Michael STEPHAN
  - Claudie BOURDON LE MEUR
  - Anne LEFORT

- **Commission Finance / Budget :**
  Marie-Line LE ROY, **Présidente de la Commission**

  Membres :
  - Solène STEUNOU-ROQUINARC'H
  - Philippe HERBILLOT
  - Michael STEPHAN
  - Anne LEFORT

- **Commission Travaux/Voirie/Bâtiments/Services Techniques :**
  Yves COLAS, **Président de la Commission**

  Membres :
  - Michael STEPHAN
  - Jean-Christophe JOUAN
  - Anne LEFORT
  - Laurent MAHE

- **Commission Vie Scolaire/Enfance-Jeunesse/Citoyenneté :**
  Claudie BOURDON LE MEUR, **Présidente de la Commission**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260427-270426_7-DE

➢ **Commission Vie Scolaire/Enfance-Jeunesse/Citoyenneté :**
Claudie BOURDON LE MEUR, **Présidente de la Commission**

Membres :
- Christine GUENO
- Alexis AROARO
- Jean-Christophe JOUAN

➢ **Commission Communication/Information :**
Claudie BOURDON LE MEUR, **Présidente de la Commission**

Membres :
- Marion QUERO
- Alexis AROARO
- Philippe HERBILLOT

➢ **Commission Culture/Patrimoine/Vie Associative :**
Alexis AROARO, **Présidente de la Commission**

Membres :
- Marion QUERO
- Marie-Line LE ROY
- Philippe HERBILLOT

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits,

Le Maire
Solène STEUNOU-ROQUINARC'H

MAIRIE DE LANRODEC 22

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260427-270426_7-DE